

PROJET

CONVENTION

ENTRE les parties ci-dessous désignées :

LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – Esplanade Charles de Gaulle
33 076 BORDEAUX CEDEX

Représentée par Monsieur Vincent FELTESSE, Président agissant au nom et comme représentant de la dite Communauté en vertu d'une délibération du Conseil de la Communauté en date du

Désignée ci-après sous le terme Collectivité Garante,

ET

AQUITANIS – OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – 94, Cours des Aubiers – B.P. 239
33 028 BORDEAUX CEDEX

Représenté par Monsieur Jacques MAYOUX, Directeur Général, agissant au nom dudit Office, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 1993, et pour la présente, en exécution d'une délibération du 26/10/2006 et du 24/04/2007.

Désigné ci-après sous le terme Office.

Il a été convenu ce qui suit :

La communauté Urbaine de Bordeaux, par délibération de son Conseil en date du
, déposée à la Préfecture de la Gironde le

- garantit le paiement des intérêts et le remboursement du capital d'un emprunt **PLU Bonifié de 143 800 Euros** pour la durée totale du prêt, soit une période de 35 ans, souscrit par l'OPAC AQUITANIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux d'intérêt admis par la réglementation en vigueur au moment de l'établissement du contrat, en vue d'assurer le financement principal relatif à l'acquisition et aux travaux de réhabilitation du foyer d'urgence sis à **Bordeaux 8 rue Honoré Picon**, pour un **prix de revient prévisionnel d'un montant HT résiduel de 328 310 Euros**.

Les caractéristiques financières, actuellement en vigueur, sont les suivantes :

- Différé d'amortissement : **aucun**
- Durée totale du prêt : **35 ans maximum.**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,80 %.**
- Annuités progressives au taux maximum de : **0,50% l'an révisable.**
- Périodicité des échéances : **Annuelle**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : **En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0,00%.**

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

Si AQUITANIS – Office Public d'Aménagement et de Construction ne se trouve pas en mesure de tenir ses engagements, la collectivité garante, sur simple demande écrite qui lui sera faite prendra ses lieu et place, et réglera le montant des annuités à concurrence de la défaillance de l'Office à titre d'avances remboursables ne portant pas d'intérêts.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles s'exerce la garantie d'emprunt consentie et fixe à ce sujet les rapports entre la Collectivité garante et AQUITANIS - Office Public d'Aménagement et de Construction de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ARTICLE PREMIER.

Les opérations poursuivies par l'Office, tant au moyen de ses ressources propres, que des emprunts qu'elle a déjà réalisés avec la garantie de la Collectivité garante ou qu'elle réalisera avec cette garantie, donneront lieu à la fin de chaque année, à l'établissement, par l'Office, d'un compte de gestion en recettes et en dépenses faisant ressortir pour ladite année et par opération le résultat propre à l'exploitation de l'ensemble des immeubles appartenant à l'Office. Ce résultat devra être adressé au plus tard le 30 avril de l'année suivante.

ARTICLE DEUX.

Le compte de gestion défini au paragraphe 1^{er} de l'article ci-dessus comprendra :

Au crédit :

Les ressources de toutes natures auxquelles aura donné lieu la gestion des immeubles et installations appartenant à l'Office,

Au débit :

L'ensemble des dépenses auxquelles aura donné lieu ladite gestion, notamment les frais d'administration et de gestion, les charges d'entretien, de réparations, de gardiennage, les impôts, les taxes, les charges d'intérêts et d'amortissement afférentes aux emprunts contractés pour l'acquisition des terrains d'assiette, la construction, l'acquisition ou tous travaux des immeubles et installations.

A ce compte de gestion, devront être joints les états ci-après :

- Etat détaillé des frais généraux,
- Etat détaillé des créanciers divers, faisant apparaître les sommes qui pourraient rester dues aux établissements prêteurs sur les créances d'intérêts et d'amortissement d'emprunts contractés,
- Etat détaillé des débiteurs divers, faisant ressortir les loyers non payés.

ARTICLE TROIS.

Si le compte de gestion ainsi établi est excédentaire, cet excédent sera utilisé à due concurrence, et, dans le cas où la garantie aurait déjà joué, à l'amortissement de la dette contractée par l'Office, vis à vis de la Collectivité garante figurant au compte d'avances ouvert au nom de celle-ci dans les écritures de l'Office, suivant les conditions prévues à l'article 4 ci-après.

Si le compte d'avances susvisé ne fait apparaître aucune dette de l'Office, le solde excédentaire du compte de trésorerie sera employé conformément aux statuts de l'Office.

Si du compte de trésorerie et de l'état détaillé des créanciers divers, il résulte que l'Office n'a pas réglé tout ou partie des intérêts et amortissements échus d'emprunts garantis et qu'elle ne dispose pas de disponibilités suffisantes pour y procéder, la Collectivité garante effectuera ce règlement entre les mains des prêteurs au lieu et place de l'Office dans la mesure de l'insuffisance des disponibilités constatées.

Ce règlement constituera la Collectivité créancière de l'Office.

ARTICLE QUATRE.

Un compte d'avances de la Collectivité garante sera ouvert dans les écritures de l'Office.

Il comprendra :

Au débit :

Le montant des versements effectués par la collectivité garante en vertu de l'article 3.

Au crédit :

Le montant des remboursements effectués par l'Office, le solde constituera la dette de l'Office.

ARTICLE CINQ.

L'office, sur simple demande, devra fournir à l'appui du compte et des états visés à l'article 1^{er}, toutes justifications utiles, et notamment, les livres et documents suivants :

- Livres annuels des sommes à recouvrer.
- Carnets annuels des engagements des dépenses.
- Livres annuels de détail des opérations budgétaires.
- Livres permanents des opérations aux services hors budget.
- Le journal annuel et le grand livre annuel.
- Le compte financier.
- Le bilan et le projet du budget.

Elle devra permettre à toute époque, aux agents désignés par le Préfet, en exécution du décret - loi du 30 octobre 1935 -, de contrôler le fonctionnement de l'Office, de vérifier sa caisse ainsi que les livres de comptabilité et d'une manière générale, de s'assurer de la parfaite régularité de toutes ses opérations.

ARTICLE SIX.

L'application du présent contrat se poursuivra, soit jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts déjà contractés ou à contracter avec ladite garantie, soit jusqu'au remboursement complet de la créance de notre Etablissement dans l'hypothèse où la garantie serait mise en œuvre.

Fait à Bordeaux, le
(en sept exemplaires)

Lu et approuvé,
Pour AQUITANIS - Office Public d'Aménagement
et de Construction de la C.U.B.

Le Directeur Général,


Jacques MAYOUX.

Lu et approuvé
P/La collectivité Garante,

Demande de garantie d'emprunt - Fiche de renseignements

Demandeur : AQUITANIS OPAC Communautaire

Décision du Conseil d'Administration en date des : 26/10/2006 et 24/04/2007

Objet : acquisition et réhabilitation du foyer d'urgence situé 8, rue Honoré Picon à Bordeaux.

Travaux de : couverture, zinguerie, façade, électricité, menuiserie, plomberie, sanitaire, plâtrerie, revêtement sols, peinture, accès câble.

Coût estimé de l'opération : 328 310 €

Financement : Subvention Etat : 164 155 €
 Subvention Cseil Gal : 15 478 €
 Prêt CDC : 143 800 €
 Fonds propres : 4 877 €

Montant de la garantie demandée : 143 800 €

Eventuellement : garanties déjà accordées : /

Valeur des biens accordés en sûreté par la Société : /

Avis du Service des autorisations d'occupation du sol : /
(en cas de programme de construction - emprunt principal)

Conditions du prêt :

- durée du prêt : 35 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- taux d'intérêt actuariel : 2,80 % (révisable)
- progressivité des annuités au taux de : 0,5 % l'an (révisable)
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

AQUITANIS **BILAN D'OPERATION** **OPAC de la CUB**

ZONE 2 équilibre étude
 Commune BORDEAUX Bastide
 Adresse 8, rue Honoré Picon
 1 logement individuel

Acquisition - amélioration PLA I
 valeur 1/07/05
 date de calcul 08/06/2007

PROGRAMME DE L'OPERATION LOGEMENTS					
HABITAT	TYPE	NOMBRE	SM m2	SM TOTAL	
COLLECTIF	I	0	18	0	
	I bis	0	30	0	
	II	0	46	0	
	III	0	60	0	
	IV	0	73	0	
	V	0	88	0	
	VI	0			
total col.		0			
INDIVIDUEL	II	0	46	0	
	III	0	60	0	
	IV	0	73	0	
	V	0	88	0	
		VI	0	99	0
	total ind.		0		
TOTAL LOGEMENTS		1		0 m2	

majorations pour SUBVENTION		LOYER
Installation de radiateurs, canalisati	0,00%	0,00%
Installation de chaudière	0,00%	0,00%
majoration pour économies	0,00%	0,00%
accessibilité handicapés	0,00%	
ascenseur	0,00%	0,00%
Taille de l'opération	0,00%	
Majoration Qualité (MQ)	0,00%	
Incitation A. A.	0,00%	0,00%
Priorité géographique	0,00%	0,00%
secteur sauvegardé	0,00%	0,00%
Logements individuels		0,00%
Chauffage économique	0,00%	0,00%
LCR	0,00%	0,00%
Loyer réduit -de 5%	0,00%	
Majoration Locale (ML)	0,00%	
Coef maj. CM (<30%) =	0,00%	0,00%

ANNEXES		en PLA	PLA. I	V. de base
Garages en superstructure	NG	0	0	6 395
Garages enterrés	NG	0	0	9 282
Parkings		0	0	
Jardins		0	0	

VALEUR DE BASE zone 2 et 3	Collectif	Individuel
Acqui. - amélio. F/m2 surf.Ut	969	1032

Coefficient de structure = CS = 0,77*(1+20*NL/SU) = 0,0000

SURFACES DE L'OPERATION		
surface habitable	#DIV/0!	325,00 m2
surface annexes réelle		0,00 m2
surface annexes retenue		0,00 m2
surface utile = SU	1,00	325,00 m2
surface LCR		0,00 m2
S.H.O.N.logements	0,80	406,25 m2
surface terrain		0 m2

Assiette de Sub. Logements seuls PLA	0
Assiette de Sub. des garages liés au PLA	0
Assiette de Sub. Logts + garages PLA	0
Assiette de Sub. Logements seuls PLA.I	0
Assiette de Sub. Des garages liés au PLA.I	0
Assiette de Sub. Logts + garages PLA.I	0
Assiette de Sub. totale = Cs*VB*SU*(1+CM)+NG*G	0

Produit habitat	nb. log.	nb. coll.	nb. ind.	surf. ha. coll.	surf. ha. ind.	surf. utile coll.	surf. utile ind.	%
PLA	0	0	0	0	0			
PLU	1	1	0	325		325,00		100,00%
TOTAL	1	0	0	325		325,00		100,00%

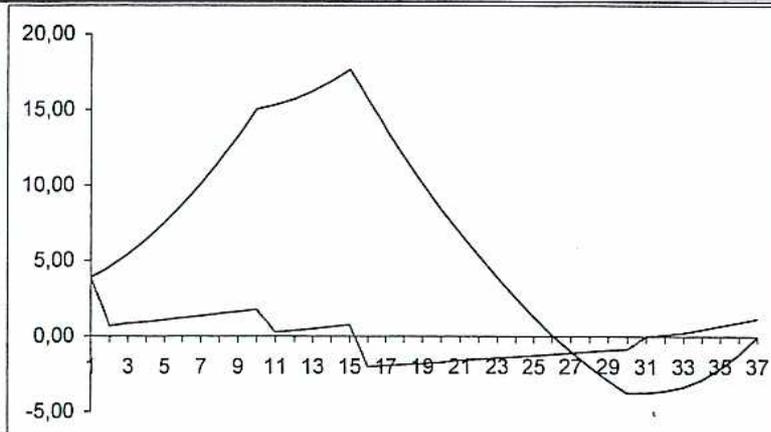
PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL				PLAN DE FINANCEMENT		
ratios						
Acquisition			200 000	Subv. ETAT PLU	50,0%	164 155
Frais notariés	2,50%		5 000	Subv. CG < 15% PR	15%	15 478
Trav. Batiment	382,91	317,50	103 189	Sub. CAF		0
Coordonnateur sécu	0	0	0	Sub. Mairie		0
Maîtrise d'œuvre	0,00%		0	Prêt PLUS		0
cond. d'op. non financ.			4 877	Prêt foncier 35 ans		
cond. d'op. financ.			9 300	Prêt 35 ans	PLU	143 800
Révisions	0,00%		0	Sub. surcharge foncière		0
Taxe 5.5%			5 944	Sub. Gaz		0
				fonds propres cond. d'op.	FP	4 877
				autres fonds propres	FP	0
				Autre prêt		0
Total à financer(HT+Taxe 5,5%)			328 310	Financement		328 310
TTC 19,6%			342 591			
Prix de revient TTC 5,5%			1010 €/m2 utile	Valeur foncière de Réf. Acqui. - amélio zone 2 =	1 150 €	
			6 626 F	Valeur foncière de l'opération/m² SU	1 010	
Prix de revient logts TTC 19,6%			1 054 €/m2 utile	Assiette de subv	0	
			6 915 F			

LOYER au M2		base PLUS= 4,76	PLAI= 4,22	valeur 01/07/05	
Loyer F/m2 de SU valeur livraison		0		2,25	
Loyer PLU valeur convention		0,00	x ML	2,25	f/m2utile = Cs*LMz*ML
Loyer F/m2 de SU valeur livraison		PLA		0,00	
Loyer PLUS valeur convention		0,00	x ML	0,00	f/m2utile T2
		jardin F/mois	garage F/mois	parking F/mois	
Annexe PLUS		0	0	0	0
Annexe PLA I		0	0	0	0

LOYER AU LOGEMENT /mois, annexes, hors charges						
	surface	loyer plus	annexes	surface	loyer pla i	annexe
0	0	0	0	325,00	730,00	0
					4 788 F	

CARACTERISTIQUES DES PRETS	pret type	i taux	durée pret	durée dif.	emprunt	progression	K empunté	al annuité n° 1
Prêt PLUS	PLUS	3,45%	50	0,5	0	0,50%	0	0,00
Prêt foncier PLA.I	PLAI	3,25%	35	0,5	0	0,50%	0	0,00
Prêt PLU	PLU	2,75%	35	0,5	143 800	0,50%	145 777	6 082,28
Fonds propres	FP	1,50%	42	0	4 877	0,00%	4 877	157,35
Autre prêt	1%	2,00%	25	0	0	0,00%	0	0,00

Années	DIFFERENTES CHARGES									LOYERS			BILAN			
	PLUS	foncier	PLU	autre	TFPB	entretien	fonction	PPGR	FP	TOTAL	PLU	0	ann.	TOTAL	Annuel	Cumulé
1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,43	0,00	0,16	1	0	4	0	4	4	4
2	0,00	0,00	6,11	0,00	0,00	0,00	0,87	1,29	0,16	8	0	9	0	9	1	5
3	0,00	0,00	6,11	0,00	0,00	0,00	0,88	1,32	0,16	8	0	9	0	9	1	5
5	0,00	0,00	6,17	0,00	0,00	0,00	0,92	1,37	0,16	9	0	10	0	10	1	8
7	0,00	0,00	6,24	0,00	0,00	0,00	0,95	1,42	0,16	9	0	10	0	10	1	10
9	0,00	0,00	6,30	0,00	0,00	0,00	0,99	1,48	0,16	9	0	11	0	11	2	13
11	0,00	0,00	6,36	0,00	0,00	0,00	1,03	1,54	0,16	11	0	11	0	11	0	15
13	0,00	0,00	6,43	0,00	0,00	0,00	1,07	1,60	0,16	11	0	11	0	11	1	16
15	0,00	0,00	6,49	0,00	0,00	0,00	1,11	1,66	0,16	11	0	12	0	12	1	18
17	0,00	0,00	6,55	0,00	2,97	0,00	1,15	1,72	0,16	14	0	12	0	12	-2	14
19	0,00	0,00	6,62	0,00	3,12	0,00	1,19	1,78	0,16	15	0	13	0	13	-2	10
21	0,00	0,00	6,69	0,00	3,28	0,00	1,24	1,84	0,16	15	0	14	0	14	-2	7
23	0,00	0,00	6,75	0,00	3,44	0,00	1,29	1,90	0,16	16	0	14	0	14	-1	4
25	0,00	0,00	6,82	0,00	3,62	0,00	1,34	1,96	0,16	16	0	15	0	15	-1	1
27	0,00	0,00	6,89	0,00	3,80	0,00	1,39	2,02	0,16	16	0	15	0	15	-1	-1
29	0,00	0,00	6,96	0,00	3,99	0,00	1,44	2,08	0,16	17	0	16	0	16	-1	-3
31	0,00	0,00	7,03	0,00	4,20	0,00	1,50	2,14	0,16	17	0	17	0	17	0	-4
33	0,00	0,00	7,10	0,00	4,41	0,00	1,55	2,20	0,16	17	0	17	0	17	0	-3
35	0,00	0,00	7,17	0,00	4,41	0,00	1,61	2,26	0,16	17	0	18	0	18	1	-2
37	0,00	0,00	7,24	0,00	4,41	0,00	1,67	2,32	0,16	18	0	19	0	19	1	0



Le Responsable du Service

[Signature]

Dominique CAREIL

Années	DIFFERENTES CHARGES									LOYERS				BILAN		
	PLUS foncier	PLU	autre	TFPB	entretien	fonction	PPGR	FP	TOTAL	PLA	PLU	ann.	TOTAL	Annuel	Cumulé	
1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,43		0,16	1	0	4	0	4	3,89	3,89
2	0,00	0,00	6,11	0,00	0,00	0,00	0,87	1,29	0,16	8	0	9	0	9	0,70	4,59
3	0,00	0,00	6,11	0,00	0,00	0,00	0,88	1,32	0,16	8	0	9	0	9	0,85	5,44
4	0,00	0,00	6,14	0,00	0,00	0,00	0,90	1,34	0,16	9	0	10	0	10	0,98	6,42
5	0,00	0,00	6,17	0,00	0,00	0,00	0,92	1,37	0,16	9	0	10	0	10	1,10	7,52
6	0,00	0,00	6,20	0,00	0,00	0,00	0,93	1,39	0,16	9	0	10	0	10	1,23	8,76
7	0,00	0,00	6,24	0,00	0,00	0,00	0,95	1,42	0,16	9	0	10	0	10	1,37	10,12
8	0,00	0,00	6,27	0,00	0,00	0,00	0,97	1,45	0,16	9	0	10	0	10	1,50	11,62
9	0,00	0,00	6,30	0,00	0,00	0,00	0,99	1,48	0,16	9	0	11	0	11	1,64	13,27
10	0,00	0,00	6,33	0,00	0,00	0,00	1,01	1,50	0,16	9	0	11	0	11	1,79	15,05
11	0,00	0,00	6,36	0,00	0,00	0,00	1,03	3,19	0,16	11	0	11	0	11	0,28	15,33
12	0,00	0,00	6,39	0,00	0,00	0,00	1,05	3,25	0,16	11	0	11	0	11	0,40	15,73
13	0,00	0,00	6,43	0,00	0,00	0,00	1,07	3,31	0,16	11	0	11	0	11	0,52	16,25
14	0,00	0,00	6,46	0,00	0,00	0,00	1,09	3,37	0,16	11	0	12	0	12	0,65	16,90
15	0,00	0,00	6,49	0,00	0,00	0,00	1,11	3,43	0,16	11	0	12	0	12	0,78	17,68
16	0,00	0,00	6,52	0,00	2,90	0,00	1,13	3,50	0,16	14	0	12	0	12	-1,99	15,69
17	0,00	0,00	6,55	0,00	2,97	0,00	1,15	3,57	0,16	14	0	12	0	12	-1,92	13,76
18	0,00	0,00	6,59	0,00	3,04	0,00	1,17	3,63	0,16	15	0	13	0	13	-1,86	11,91
19	0,00	0,00	6,62	0,00	3,12	0,00	1,19	3,70	0,16	15	0	13	0	13	-1,79	10,11
20	0,00	0,00	6,65	0,00	3,20	0,00	1,22	3,77	0,16	15	0	13	0	13	-1,72	8,39
21	0,00	0,00	6,69	0,00	3,28	0,00	1,24	3,76	0,16	15	0	14	0	14	-1,57	6,82
22	0,00	0,00	6,72	0,00	3,36	0,00	1,26	3,84	0,16	15	0	14	0	14	-1,50	5,32
23	0,00	0,00	6,75	0,00	3,44	0,00	1,29	3,91	0,16	16	0	14	0	14	-1,42	3,90
24	0,00	0,00	6,79	0,00	3,53	0,00	1,31	3,98	0,16	16	0	14	0	14	-1,34	2,56
25	0,00	0,00	6,82	0,00	3,62	0,00	1,34	4,06	0,16	16	0	15	0	15	-1,26	1,30
26	0,00	0,00	6,86	0,00	3,71	0,00	1,36	4,14	0,16	16	0	15	0	15	-1,18	0,12
27	0,00	0,00	6,89	0,00	3,80	0,00	1,39	4,21	0,16	16	0	15	0	15	-1,10	-0,98
28	0,00	0,00	6,92	0,00	3,90	0,00	1,41	4,29	0,16	17	0	16	0	16	-1,01	-1,99
29	0,00	0,00	6,96	0,00	3,99	0,00	1,44	4,38	0,16	17	0	16	0	16	-0,92	-2,91
30	0,00	0,00	6,99	0,00	4,09	0,00	1,47	4,46	0,16	17	0	16	0	16	-0,83	-3,74
31	0,00	0,00	7,03	0,00	4,20	0,00	1,50	4	0,16	17	0	17	0	17	0,03	-3,71
32	0,00	0,00	7,06	0,00	4,30	0,00	1,52	4	0,16	17	0	17	0	17	0,14	-3,57
33	0,00	0,00	7,10	0,00	4,41	0,00	1,55	4	0,16	17	0	17	0	17	0,25	-3,32
34	0,00	0,00	7,13	0,00	4,41	0,00	1,58	4	0,16	17	0	18	0	18	0,48	-2,84
35	0,00	0,00	7,17	0,00	4,41	0,00	1,61	4	0,16	17	0	18	0	18	0,71	-2,13
36	0,00	0,00	7,21	0,00	4,41	0,00	1,64	4	0,16	18	0	19	0	19	0,95	-1,19
37	0,00	0,00	7,24	0,00	4,41	0,00	1,67	4	0,16	18	0	19	0	19	1,19	0,00

BILAN €/m² HABITABLE	
Annuel	Cumulé
11,97	12
2,16	14
2,62	17
3,00	20
3,39	23
3,79	27
4,20	31
4,62	36
5,05	41
5,49	46
0,86	47
1,23	48
1,60	50
1,99	52
2,39	54
-6,12	48
-5,92	42
-5,72	37
-5,51	31
-5,30	26
-4,84	21
-4,61	16
-4,37	12
-4,13	8
-3,89	4
-3,63	0
-3,37	-3
-3,11	-6
-2,83	-9
-2,55	-12
0,09	-11
0,43	-11
0,78	-10
1,47	-9
2,18	-7
2,91	-4
3,66	0

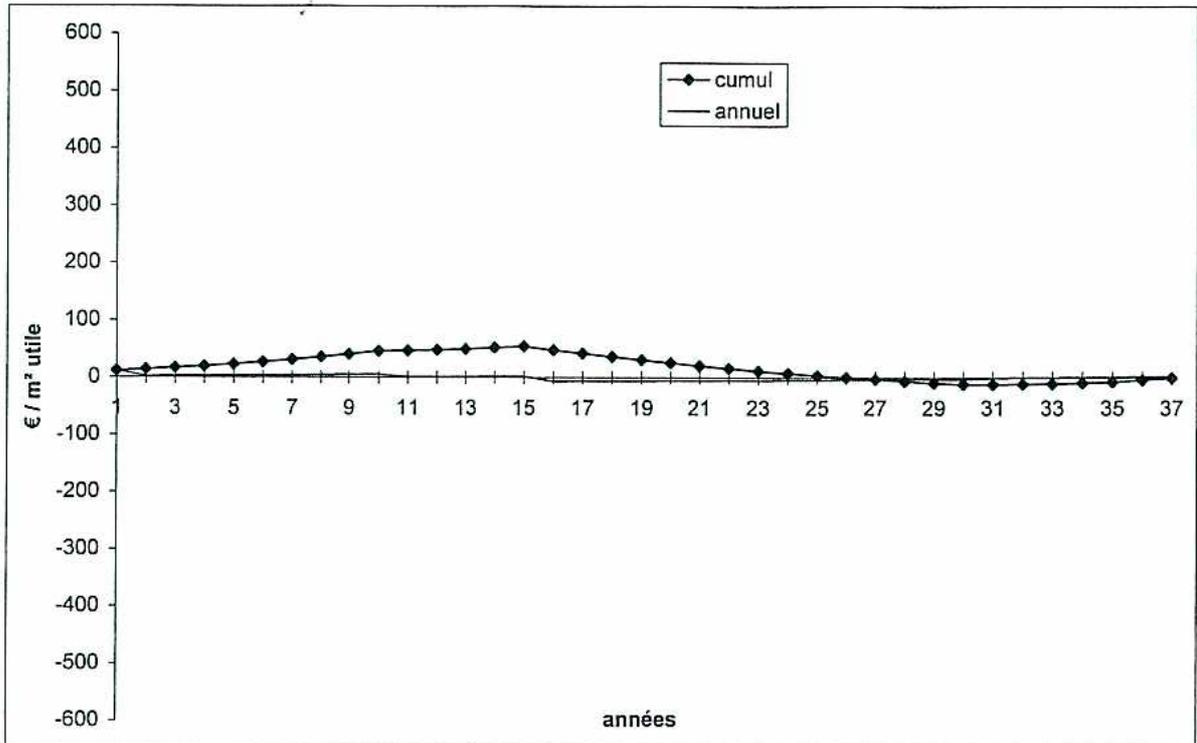
BILAN F/m² HABITABLE	
Annuel	Cumulé
79	79
14	93
17	110
20	130
22	152
25	177
28	204
30	235
33	268
36	304
6	309
8	317
11	328
13	341
16	357
-40	317
-39	278
-38	240
-36	204
-35	169
-32	138
-30	107
-29	79
-27	52
-25	26
-24	2
-22	-20
-20	-40
-19	-59
-17	-76
1	-75
3	-72
5	-67
10	-57
14	-43
19	-24
24	0

BILAN €/m² UTILE	
Annuel	Cumulé
12	12
2	14
3	17
3	20
3	23
4	27
4	31
5	36
5	41
5	46
1	47
1	48
2	50
2	52
2	54
-6	48
-6	42
-6	37
-6	31
-5	26
-5	21
-5	16
-4	12
-4	8
-4	4
-4	0
-3	-3
-3	-6
-3	-9
-3	-12
0	-11
0	-11
1	-10
1	-9
2	-7
3	-4
4	0

BILAN F/m² UTILE	
Annuel	Cumulé
79	79
14	93
17	110
20	130
22	152
25	177
28	204
30	235
33	268
36	304
6	309
8	317
11	328
13	341
16	357
-40	317
-39	278
-38	240
-36	204
-35	169
-32	138
-30	107
-29	79
-27	52
-25	26
-24	2
-22	-20
-20	-40
-19	-59
-17	-76
1	-75
3	-72
5	-67
10	-57
14	-43
18	-24
24	0

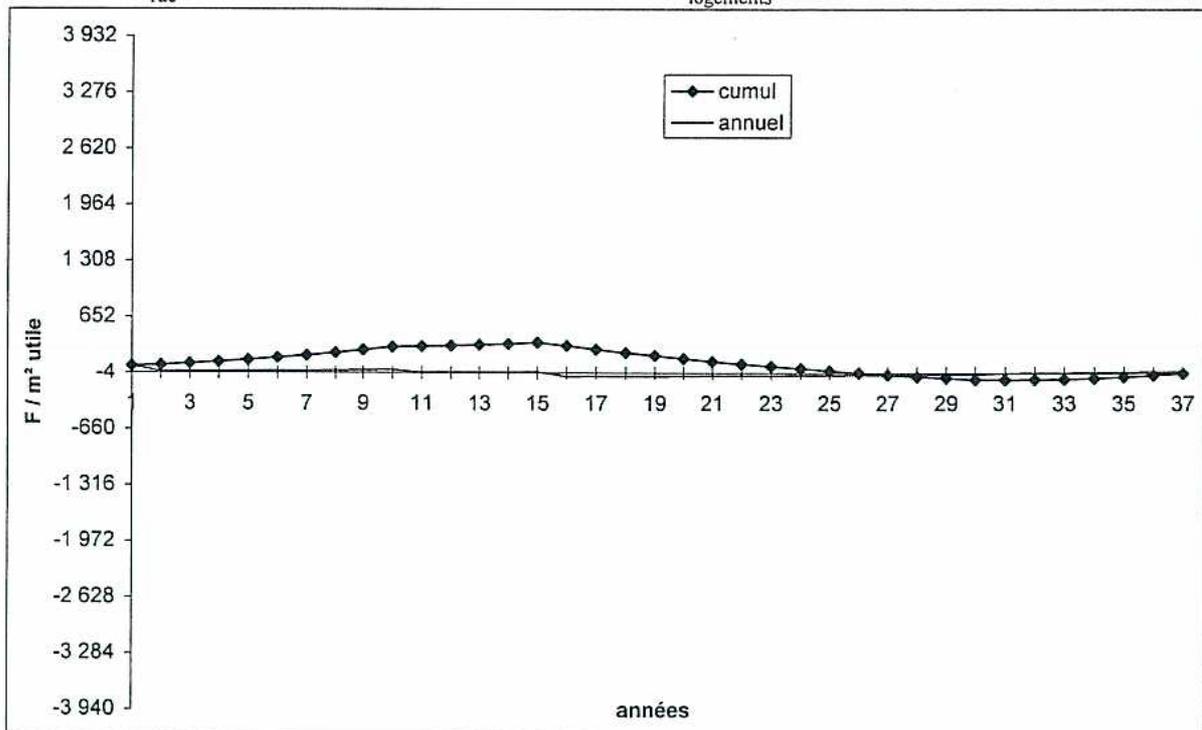
8, rue Honoré Picon

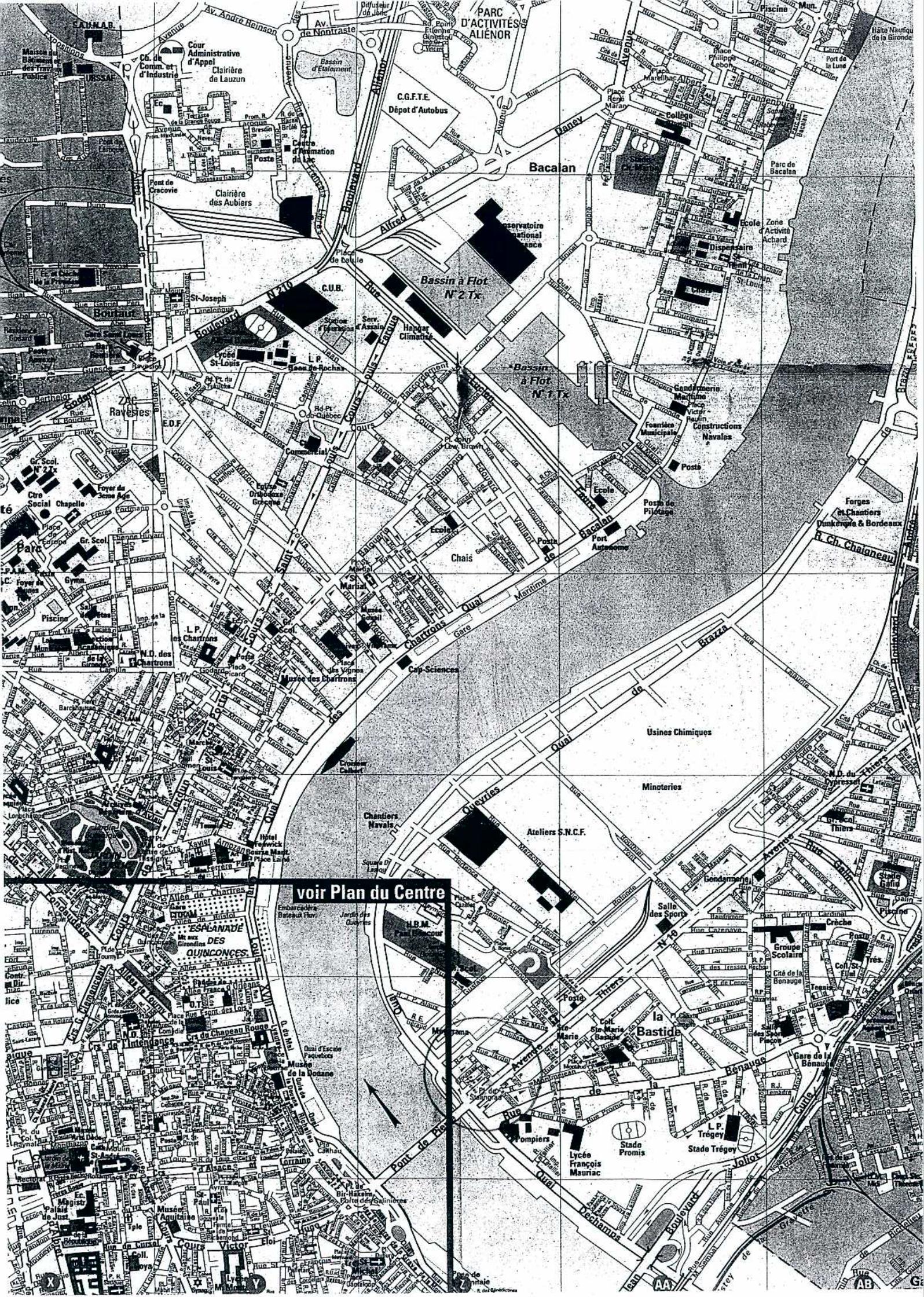
AA individuel PLU



BORDEAUX
rue

AA individuel PLU
logements





voir Plan du Centre

Embarcadere
Bureau Fleur
Jardin des
Ouvriers

ESPLANADE
DES
QUINCONCES

ALLÉE
FRANÇOIS
MAURIAC

ALLÉE
DU CHAPEAU
ROUGE

ALLÉE
DE LA
MONTAGNE

ALLÉE
DE LA
BASTIDE

ALLÉE
DE LA
BASTIDE